

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 9 mai 2017

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	14
Nombre de présents	14

Date de convocation :
27 avril 2017

L'an deux mille dix-sept
et le neuf mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
16 mai 2017

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Lionel PERRET – Christèle
JACKIEWICZ – David VALETTE – Sandrine RAMES – Edgard PAYRASTRE -
Vincent ROUILLET- Charlène GRABIE – Lionel AZEMAR - Nathalie
FRIQUART - Maryline JAMIN - Jean- François PATTE - Christelle MARTINEZ
MINATI – Florence SIORAT

Excusés :

Procurations :

Monsieur Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS :

N° 2017-13- OBJET : Modification du cout de l'aménagement du parking scolaire

Suite à une réévaluation des besoins, Madame le Maire informe le Conseil que le montant des travaux relatifs au projet de sécurisation du parking de l'école communale s'élève désormais à la somme **65 051.50 € HT** soit **78 061.80 € TTC**.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2017. Le Conseil départemental sera sollicité afin de subventionner le projet.

Madame le Maire propose au Conseil de valider la hausse du cout du projet et demande l'autorisation de signer la nouvelle convention établie par le département.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

D'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention établie par le Conseil Départemental.

II - SUJETS SOUMIS A DISCUSSION :

1. Commission entretien des bâtiments et des espaces verts

- Projet d'agrandissement et rénovation de la Salle des Fêtes

Madame JAMIN a collecté et analysé les questionnaires envoyés aux associations utilisant la salle des fêtes régulièrement. Ces questionnaires vont permettre de mettre en évidence une première ligne d'orientation pour le projet.

Madame le Maire souhaite organiser une réunion avec les principaux utilisateurs de la salle (Comité des fêtes, chasse, périscolaire, pétanque, cirque, yoga...) afin de débattre directement des besoins. Cette réunion aura lieu le lundi 22 mai à 18H30.

La municipalité souhaite que la nouvelle salle des fêtes soit polyvalente. D'autres consultations auront lieu au vu de l'importance du projet. La CAF pourrait financer une partie du projet dédié au centre jeunes et au périscolaire.

- Fleurissement

Madame MARTINEZ-MINATI a fait installer des galets sur le terre-plein central ainsi que sur la place de la mairie. De nouvelles jardinières ont été fixées sur la balustrade autour de la place.

La 2eme phase de la mise en accessibilité des bâtiments publics communaux aux personnes à mobilité réduite a débuté avec des travaux au niveau de l'entrée de l'école.

Certains marquages au niveau de la cité jardin seront repeints.

- Ralentisseurs sur la route départementale n°1 (RD1)

Madame MARTINEZ-MINATI a sollicité l'expertise du cabinet d'étude Valoris sur le projet des ralentisseurs de la RD1. Le marché devrait être passé rapidement afin que les travaux puissent débuter dans le courant de l'année.

2. Commission aux affaires scolaires

- Compte rendu de la réunion avec la caisse des allocations familiales (CAF)

Monsieur Lionel PERRET prend la parole afin d'évoquer les derniers échanges qui ont eu lieu entre la CAF et la commune. Il précise que le Contrat Enfance Jeunesse arrive à son terme. Ce contrat devait en principe être renouvelé après avoir été actualisé. Cependant la CAF a modifié le déroulement des choses du fait de son souhait de contracter avec la Communautés de Communes des Terres du Lauragais pour une gestion du service périscolaire à l'échelle intercommunale. Ce nouveau contrat entre la CAF et la Communauté des Commune n'interviendra pas avant un an, ce qui amène une reconduction du contrat entre la CAF et la commune de Saint Pierre de Lages pour une année supplémentaire.

Monsieur Lionel PERRET précise qu'une aide de la part de la CAF sera possible dans le cadre du projet de rénovation de la salle des fêtes. Madame KLEIN ajoute que la CAF apporte également son aide au service de la petite enfance au sein de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, dont elle est Vice-Présidente.

- Projet Éducatif Territorial (PEDT)

Monsieur Edgard PAYRASTRE informe le conseil qu'une réunion aura lieu avec les intervenants le 28 juin à 17H30 afin de faire le point de ce qui a été réalisé cette année, par rapport aux objectifs. Ce projet permet de bénéficier d'une subvention de 90 € par an et par enfant au lieu de 50€ pour le fond d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur Edgard PAYRASTRE intervient également pour préciser qu'un séjour en bord de mer sera organisé au cours du prochain centre jeunes. Le lieu reste encore à déterminer, bien que stations balnéaires de Gruissan et Narbonne aient été évoquées.

Les chantiers jeunes consisteront à construire un panneau détaillant le trajet des sentiers du bois du Touron.

Les jeunes participeront également à un atelier cuisine ; leurs produits seront vendus lors du marché du vendredi.

Monsieur Vincent ROUILLET apporte des précisions sur la longueur des 2 sentiers du bois du Touron, le plus court faisant 500 mètres et le plus long 800 mètres.



- Remplacement du cuisinier

Madame le Maire et Monsieur PERRET ont rencontré Monsieur KROL, qui remplacera Monsieur RODIER sur le poste de cuisinier à l'école. Il s'agit d'une personne d'expérience ayant déjà exercé à Paris et à Londres. Monsieur KROL travaillera selon les mêmes principes que Monsieur RODIER : circuits courts avec approvisionnement local. 2 semaines de tuilage sont prévues avant la signature du contrat aidé de monsieur KROL, qui débutera dès le 1^{er} septembre 2017.

Un apéritif sera organisé à l'occasion du départ à la retraite de Monsieur RODIER.

- Bibliothèque de Drémil-Lafage

Madame Sandrine RAMES fait un compte rendu de la réunion du 4 avril 2017. Elle rappelle que les habitants de Saint Pierre de Lages peuvent adhérer gratuitement au service de la bibliothèque de Drémil Lafage, le coût étant pris en charge par la mairie de Saint Pierre de Lages à hauteur de 5€ par an et par lecteur. Partenariat qui existe depuis 2003 avec la mairie de Drémil Lafage.

Les communes de Vallesvilles, Mons et Gauré bénéficient également de ce service. Actuellement on compte 38 adhérents au sein de la commune de Saint Pierre de Lages.

Madame le Maire estime qu'une grande partie de la population n'a pas connaissance de ce service, et tient à ce qu'un travail de communication soit effectué auprès des administrés (affichage, newsletter, site internet). D'autant plus que des activités en lien avec l'école et le centre de loisirs peuvent être envisagées.

Madame RAMES souligne qu'un partenariat existe entre la bibliothèque de Drémil-Lafage et la médiathèque départementale, permettant ainsi un accès plus large à des films, magazines, musique, jeux éducatifs.... Pour 2018 une augmentation du tarif est envisagé, n'ayant pas bougé depuis 2010 il sera proposé une augmentation de 2€, soit 7 € par lecteur et par an. Cette augmentation fera l'objet d'une délibération en conseil municipal.

3. Commission urbanisme

- Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

La présentation du PADD par le cabinet d'études Paysages est reportée au prochain conseil. Une réunion aura lieu le 22 mai à 9H30 avec les Personnes Publiques Associées.

- Projet d'extension de la chocolaterie CRIOLLO

Monsieur Edgard PAYRASTRE souligne que 2 réunions ont eu lieu entre Madame le Maire, ses adjoints ainsi que Monsieur DUJON-LOMBARD, représentant de la société EMILE LOMBARD. Il souhaite donc obtenir plus de précisions concernant ces réunions.

Monsieur Jean-François PATTE explique que Monsieur DUJON-LOMBARD souhaite étendre son atelier. Il se heurte cependant à un problème de normes et de réglementation, du fait notamment que son atelier se situe dans une zone d'habitation. Un projet d'extension avait été déposé en 2015 avant d'être retiré par l'intéressé. Un second permis de construire a été déposé fin 2015 et accepté. Les travaux n'ont pas été réalisés. Actuellement, aucun nouveau dossier n'a été déposé.

Monsieur PATTE indique que la municipalité est favorable au développement de l'entreprise de Monsieur DUJON-LOMBARD, à condition que ce dernier soit en conformité avec le plan local d'urbanisme (PLU). L'établissement doit également se mettre en conformité vis-à-vis de l'accessibilité, du code du travail et de la législation permettant d'accueillir du public (ERP - Etablissement Recevant du Public, stationnement).

Les 2 réunions qui ont été récemment organisées à la demande de Monsieur DUJON-LOMBARD, avaient pour objectif de faire un point sur les projets en cours. Il est ressorti de ces réunions que le projet de la société EMILE LOMBARD était plus conséquent que celui prévu à l'origine. Les élus ont proposé des solutions comme une construction en 2 étapes ou une éventuelle délocalisation du stockage sur une zone d'activité proche. Il s'avère qu'aucune de ces solutions ne semble convenir à la société.

Monsieur PAYRASTRE souligne que l'article 14 du PLU précise que le Coefficient d'occupation des sols (COS) n'est pas réglementé. Madame le Maire intervient en précisant que le problème se pose au niveau de l'assainissement autonome et précise qu'il ne peut y avoir de dérogation possible à l'article 14. Monsieur PATTE précise que l'assainissement autonome va évoluer avec la révision du PLU, mais que cela prendra entre 15 et 16 mois. Une attente que la société ne peut se permettre.

Monsieur PAYRASTRE explique alors sa crainte de voir partir de la commune la société EMILE LOMBARD qu'il considère comme la « vitrine de la commune ».

Monsieur PAYRASTRE évoque le fait d'étendre l'atelier via un étage, ce qui amène Madame KLEIN à expliquer que cette solution ne sera pas en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur de nombreux aspects (visuels, accessibilité, nuisances sonores). Le souci principal étant que l'atelier se situe en zone résidentielle.

«Pour les pôles de proximité secondaire, la mixité des fonctions entre l'économie et l'habitat est à rechercher lorsque les activités ne présentent pas de nuisances pour le voisinage ».

«Les documents d'urbanisme précisent les modalités d'aménagement des principaux ensembles commerciaux à créer; en répondant aux exigences suivantes : maîtrise de la consommation d'espaces et densification, accessibilité, conditions de stationnement et de cheminements adaptés, prise en compte de l'environnement, des paysages de l'architecture et du patrimoine bâti. S'appuyer sur la Charte Architecturale et Paysagère du Pays Lauragais».

«Les opérations de développement urbain qui comportent une part significative de locaux commerciaux sont étudiées et conçues de manière à faciliter le transport des marchandises en ayant un espace réservé à leur livraison».

Madame FRIQUART argumente en expliquant qu'une augmentation de la taille de l'atelier ne signifie pas une augmentation systématique du nombre de livraisons (nuisances sonores). De plus, une augmentation de la taille de l'atelier permettrait un meilleur confort pour les salariés.

Monsieur PATTE entend les arguments de Madame FRIQUART mais il rappelle que le projet doit être en conformité avec le PLU.

Monsieur PERRET explique que Madame le Maire et les adjoints en charge de l'urbanisme recevront de nouveau Monsieur DUJON-LOMBARD, s'il le souhaite, afin de faire un point sur les solutions envisageables.

Madame le Maire indique que le quartier des Albigots restera une zone résidentielle et ne sera pas requalifié en zone d'activité industrielle et commerciale contrairement à des demandes qui lui ont été faites. L'organisation du territoire est aujourd'hui régulée par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) qui prévoit que les zones d'activités se concentrent sur des pôles de proximité. La commune de Saint Pierre de Lages n'est pas un pôle de proximité. Par ailleurs, cette requalification entraînerait une dévaluation des prix des terrains sur la zone ; ce qui n'est pas acceptable pour les habitants.

Le Maire exerce un pouvoir de police comprenant la sécurité, la salubrité et la tranquillité, il est de son devoir d'anticiper et prévenir les problèmes de voisinage. Madame le Maire propose de reparler du projet une fois qu'un permis aura été déposé.

4. Sujets divers

Madame Sandrine RAMES rappelle que le **marché des créateurs aura lieu le dimanche 21 mai 2017 de 9H30 à 18H30.**

La foulée de l'association « la Soledra » se tiendra le dimanche 14 mai 2017 à partir de 9H30.

Madame Nathalie FRIQUART informe le conseil qu'une **journée spéciale Madagascar sera organisée à la salle des fêtes le samedi 10 juin 2017**. Des expositions seront présentées au cours de la journée, un film sera également diffusé. Les enfants vendront des produits artisanaux sur le thème de Madagascar. Des jeux seront également proposés, toujours sur le thème de la culture Malgache. Des danseuses seront présentes à partir de 18H30, le spectacle sera suivi d'un buffet. Le collège de Saint Pierre de Lages sera également convié avec la participation de Madame VERNEZOU (directrice) et Monsieur KOUKI (directeur adjoint).

Madame MARTINEZ-MINATI souligne l'importance de sécuriser la zone dans laquelle se dérouleront les activités.

Le montant de la participation au repas sera de 13 € par adulte et 7 € par enfant.

La fête de la musique sera organisée le mercredi 21 juin 2017 par la Soledra.

Monsieur Lionel PERRET informe le conseil que la **fête de l'école aura lieu le samedi 1^{er} juillet 2017 de 14H à 19H**.

Madame FRIQUART revient sur l'association « Maestria » et son projet d'organisation de concerts intercommunaux. L'association est parvenue à obtenir les accords des communes de Saint Pierre de Lages, Flourens, Sainte Foy d'Aigrefeuille et Drémil-Lafage. Le projet ne devrait pas aboutir avant cet automne.

Madame le Maire et Monsieur Vincent ROUILLET rencontreront Monsieur DE PERIGNON, Maire de Préserville, le mercredi 10 mai à 18H30 afin de partager son expérience relative à l'installation des panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de la commune de Préserville. L'installation de panneaux solaires est prévue sur la toiture de l'école communale de Saint Pierre de Lages cet été.

La séance est levée le mardi 9 mai 2017 à 22H00

Le prochain Conseil aura lieu le 12 juin 2017 à 20H30.

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2017-13- OBJET : Modification du cout de l'aménagement du parking scolaire

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	